



Formulaire d'adhésion à l'association sportive du (*Lycée Louis Giraud*)



Année scolaire 2023-24

Identité de l'adhérent

Nom / Prénom *

Adresse *

Code Postal et Ville*

Date de naissance*

Téléphone mobile

E-mail

**informations obligatoires*

Coordonnées des parents

Parent/Tuteur 1 :

Nom/Prénom*

Parent 2 : Nom /
Prénom*

Parent 1 : Téléphone
mobile

Parent 2 : Téléphone
mobile

E-mail *

Adresse *

Code Postal et Ville *

Frais d'adhésion à l'AS
(licence UNSS)

*20 euros avec possibilité d'utiliser le epass jeune et en
cochant la case Autre*

**informations obligatoires*

Mode de règlement (mettre une croix)

Espèce

Chèque*

virement

Autre

* A l'ordre de l'AS du lycée Louis Giraud

Signature du représentant légal :



Formulaire d'adhésion à l'association sportive du (*Lycée Louis Giraud*)



Année scolaire 2023-24

Activités sportives proposées à l'association sportive en animation et/ou en compétition
UNSS:

Activités sportives	Musculation, badminton, escalade, tennis de table, basket, volley ball, escalade, VTT, tir à l'arc, biathlon, course d'orientation, trail, natation en bassin extérieur à Avignon, randonnée, futsal en activité autonome mais avec présence d'un enseignant, ou pendant des horaires précis ou encore en sortie.	Sorties pour voir des matchs de rugby pro
Jour et Créneaux horaires	En activité autonome mais avec présence d'un enseignant ou sur des créneaux horaires précis ou encore en sortie. Entre 12h10 et 13h45, de 17h30 à 19h, le mercredi après midi.	Jeudi soir à Aix en provence
Choix du ou des activités sportives choisies par l'adhérent		

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e)
de l'enfant mineur _____ en classe de _____

- autorise mon fils / ma fille à participer aux activités de l'AS du Lycée Louis Giraud
- autorise les responsables de l'AS à prendre les dispositions médicales d'urgence nécessaire, sur avis médical, au cas mon enfant aurait un accident au cours de l'AS ou de rencontres UNSS
- Reconnais avoir pris connaissance des mentions sur le *droit à l'image*, la *RGPD* (données personnelles), le *règlement de l'UNSS* et les *assurances* mentionnés en annexe et les accepte.

Communication de l'AS:

Dans la cadre de la diffusion des informations concernant le programme des activités sportives, nous pouvons être amené à vous écrire un :

- E-mail via pronote
- Un SMS (de préférence celui de l'élève)



Formulaire d'adhésion à l'association sportive du (*Lycée Louis Giraud*)



Année scolaire 2023-24

Padlet de communication de toutes les activités :

L'AS du lycée possède un padlet actualisé toutes les semaines. Celui ci est accessible via le lien suivant : <https://padlet.com/Chappoux/lyc-e-louis-giraud-eps-enseignement-optionnel-eps-et-associa-senlv185rnl19bu5>

ou via le flash code suivant :



Lieu et date :

Signature de l'adhérent

signature du ou
des responsables légal(aux)



Formulaire d'adhésion à l'association sportive du (Lycée Louis Giraud)

Année scolaire 2023-24

Annexe

- Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.